



*L'adaptation de l'évaluation pratiquée en France par le CNE
au nouveau contexte européen*

Jean-Loup JOLIVET

Professeur à l'Université René Descartes - Paris 5

Délégué général CNE

Les missions du CNE



- **Évaluation de l'ensemble des activités des établissements d'enseignement supérieur :**
 - Recherche et enseignement
 - Management
 - Vie de l'étudiant
 - Partenariats avec les collectivités territoriales
 - Environnement socio-économique

- **Avis motivé sur la situation de l'enseignement supérieur à l'occasion de rapports au Président de la République**

Le CNE : une autorité administrative indépendante (loi du 10 juillet 1989)



➤ **Comité :**

- 25 membres nommés en Conseil des ministres
- 1 président et 1 ou 2 vice-présidents
- ➔ Inamovibles pour 4 ans

➤ **Secrétariat général : 29 personnes dont,**

- 1 délégué général, 1 adjoint au délégué général
- 18 cadres chargés de mission : responsables des dossiers d'évaluation

➤ **Experts et consultants :**

- 150 à 200 experts français ou étrangers par an : universitaires, cadres administratifs, professionnels, étudiants



- **Évaluation d'établissement, évaluation transversale et évaluation disciplinaire**

- **Caractéristiques**
 - Indépendance de l'institution par rapport à l'administration et aux établissements
 - Impartialité
 - Évaluation par les pairs
 - Concertation avec les établissements
 - Publicité des résultats de l'évaluation

Les enjeux du contexte européen



- **Nécessité de renforcer la transparence et la confiance mutuelle**
- **Exigence et développement de méthodes d'assurance qualité**
- **Nécessité d'une autorité extérieure présentant des garanties d'indépendance**

L'évaluation institutionnelle



➤ **Évaluation interne :**

- Permet à l'établissement de mieux se connaître et de mesurer ses forces et ses faiblesses
- Aide l'établissement à mettre en place des procédures internes d'assurance qualité
- S'appuie sur un outil de réflexion partagé : le livre des références : un outil pérenne d'auto-évaluation

➔ Dossier d'auto évaluation

➤ **Évaluation externe :**

- Les rapports sont publics
- Elle porte sur l'évaluation des procédures ainsi que sur l'évaluation des résultats

➔ Rapport final

Le Livre des Références



Faciliter l'entrée des établissements dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

- Le livre présente les *attentes légitimes* de la société au regard des missions des établissements
- Le livre constitue un outil d'aide à la mise en place de procédures internes de contrôle qualité
- Le contenu évoluera annuellement après discussion partenariale avec la CPU, la CDFI et la CDIUFM

Le Livre des Références - Suite



Référence A.III.1 : L'établissement a une politique d'accueil de ses nouveaux étudiants

Critère 1. L'établissement dispose de projections d'évolutions d'effectifs à moyen terme établies avec les services rectoraux.

Critère 2. L'établissement organise une information des lycéens.

Critère 3. Les nouveaux entrants bénéficient d'un accueil spécifique.

Critère 4. L'établissement organise les contacts entre les enseignants des lycées et ses propres enseignants.

Critère 5. L'établissement a mis en place un tutorat d'accueil pour les nouveaux entrants...



Comité national d'évaluation

43 rue de la Procession

F-75015 Paris

Tel : +33 (0) 1 55 55 62 58 ou 60 97

Fax : +33 (0) 1 55 55 63 94

sgcne@cne-evaluation.fr

<http://www.cne-evaluation.fr>